

Six mois et déjà la désillusion ?

Après 10 ans de sapes du système éducatif, la volonté affichée par le nouveau pouvoir, à son arrivée aux affaires, de faire de l'École sa priorité et de réaffirmer sa confiance en ses personnels ne pouvait qu'être bien reçue.

Pour autant, si l'on peut se féliciter de la priorité budgétaire accordée aux recrutements, d'autres choix se dessinent qui sont inquiétants pour l'avenir de l'École : décentralisation aux Régions de l'orientation et de la carte des formations professionnelles, expérimentations des réseaux du socle (lien écoles/collège)...

Rien n'indique une véritable volonté de rupture avec un certain nombre des fondamentaux qui ont structuré la politique éducative de la droite : apport hors la classe du remède aux difficultés scolaires alors que ce sont les conditions du fonctionnement de la classe qui les génèrent en grande partie, marges d'« autonomie » plus grandes laissées aux établissements alors que cela a constitué un élément de déstabilisation fort des équipes éducatives.

Rien n'est annoncé non plus pour répondre aux problèmes de rémunération ou pour améliorer les conditions de travail et d'étude sur le terrain, ni pour revenir sur la journée de carence dans la fonction publique.

Bien au contraire, la nouvelle majorité assume, avec le TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), les politiques d'austérité qui ont cours en Europe et qui prétendent résorber les déficits publics par une réduction drastique des dépenses publiques, au risque d'installer un cercle vicieux de récession, comme cela se voit déjà en Grèce, en Espagne, au Portugal.

Le « pacte de compétitivité » annoncé début novembre se traduira notamment par une baisse de 20 Md€ des cotisations patronales, financée par une hausse de 10 Md€ de la TVA (le retour de la TVA sociale ? Rappelons encore une fois, son côté très inégalitaire et peu social justement car appliqué à tous quels que soient ses revenus) et une nouvelle baisse de 10 Md€ des dépenses publiques. La question de l'avenir et des missions de la Fonction Publique et des Services Publics reste donc posée après l'annonce de ces nouvelles coupes budgétaires inquiétantes.

Nous sommes à l'heure des choix. Dans notre secteur, l'annonce du projet de loi d'orientation sur l'école permettra de savoir quelle sera véritablement la politique gouvernementale en matière d'éducation pour les années à venir.

Vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour être vigilant et vous informer sur son contenu, ses avancées comme ses insuffisances ou ses dangers.

Le secrétariat départemental SNES-FSU 89



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Compte-rendu des instances départementales

Page 3 : Etat des lieux

Page 4 : CHSCT



Pour nous contacter :

snes89@dijon.snes.edu

SNES-FSU 89,
58 rue du 89ème RI
89 100 SENS

06 52 82 17 54

La FSU dans les instances départementales

CTSD de rentrée

Le Comité Technique Spécial Départemental s'est finalement tenu le 23 octobre. Il était initialement prévu le 11 octobre mais les élus FSU ont refusé de siéger : les documents de travail leur étant parvenus bien trop tard pour pouvoir les travailler sérieusement et porter la parole des collègues de façon efficace.

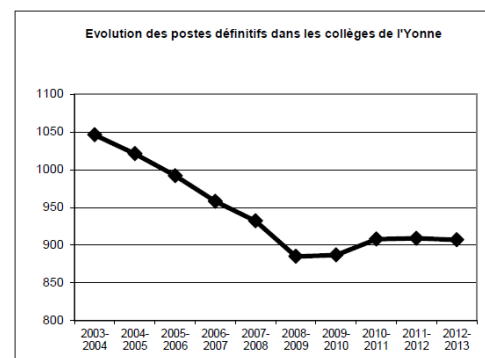
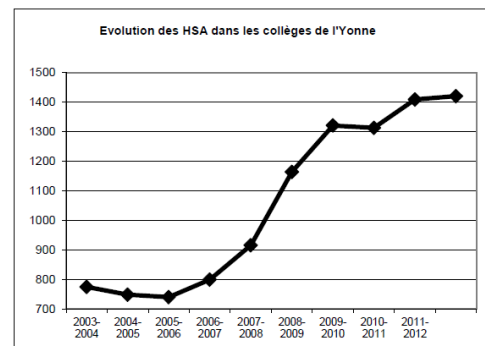
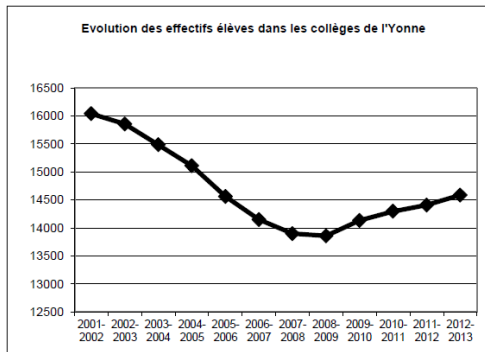
Alors quel bilan peut-on tirer de cette rentrée 2012 ?

Sans surprise, ce sont les effectifs des classes que nous avons dénoncés : plus d'élèves dans le secondaire (+177 en collège, + 90 en lycée) à cette rentrée. Ce qui donne des classes très chargées (jusqu'à 29 en collège, 36 à 38 dans certaines classes de lycée). D'autant que cette hausse est supérieure aux prévisions de l'Inspection académique et que les moyens redistribués aux établissements à la rentrée n'ont pu jouer qu'à la marge. Rappelons que le E/D était clairement un des leviers pour supprimer des postes à cette rentrée.

Quant aux conditions de travail des collègues, elles ont encore une fois été dégradées. Outre les effectifs chargés des classes, on constate :

- Des heures sup en hausse et donne lieu à de fortes pressions dans certains établissements,
- Le nombre de postes à service partagé augmente : 42 postes cette année et ne sont pas comptés les postes partagés occupés par les TZR et les contractuels,
- Des difficultés à pourvoir certains postes à la rentrée,
- Des difficultés déjà à assurer les remplacements à cette période de l'année dans certaines disciplines.

Les statistiques que nous avons accumulées au fil des années montrent de façon évidente ces dégradations au fil des ans.



DNB et LPC

58 élèves n'avaient pas le LPC alors qu'ils avaient des résultats à la moyenne au contrôle continu. Ce qui semble anormal aux yeux de l'Inspection académique.

Question : S'il doit y avoir adéquation entre LPC et contrôle continu, alors pourquoi s'embêter à remplir le LPC ???

CDEN CONSEIL GENERAL DU 10/09

Ce CDEN de rentrée avait pour ordre du jour d'examiner, d'abord, les dotations de fonctionnement des collèges pour 2013. Pour le Conseil général, l'enveloppe globale est identique à celle de l'an passé. La FSU a fait remarquer que la dotation des établissements baisse de 2,6 % (hors inflation) et qu'il y a une réserve de 110 000 € de plus qu'en 2012. Le CG répond qu'elle avait fortement augmenté (de 46 500 €) l'an dernier et que beaucoup d'établissements avaient des fonds de réserve importants. D'après les chefs d'établissement, la nouvelle répartition ne présente pas de soucis. La plus grosse dépense des collèges concerne la viabilisation, en baisse depuis 3 ans. Le CG assure que tout collègue qui se trouverait en difficulté sur ce chapitre peut faire une demande d'aide exceptionnelle qui sera mise en regard avec les fonds de réserve de l'établissement. Pour le vote du budget qui est en train de se faire dans votre collège, beaucoup de chefs d'établissement veulent faire un budget « sincère », et bien sûr doivent rogner dans d'autres chapitres : il faut s'y opposer si le chapitre « Activités pédagogiques » baisse beaucoup par rapport à l'an passé et rappeler que le Conseil général peut donner une enveloppe supplémentaire en cas de difficultés. La FSU s'est abstenue et encourage tous les représentants élus au conseil d'administration des établissements à être vigilants sur l'utilisation des lignes budgétaires.

Le second volet avait pour objet les gros travaux. L'accès obligatoire aux handicapés (avant 2015) ainsi que la mise aux normes du Grenelle de l'Environnement vont entraîner des travaux supplémentaires. Vu sa situation financière, le CG change de politique : plus de gros programmes de rénovation (trop chers) mais davantage de petits travaux étalés dans le temps afin que davantage de collèges puissent être concernés. Nous avons insisté sur la situation dans laquelle se trouve le collège de Villeneuve-la-Guyard dont les effectifs ont fortement augmenté suite à la modification de la carte scolaire : +100 élèves en cette rentrée 2012. La solution d'urgence et théoriquement transitoire apportée par la construction de préfabriqués risque fortement de s'imposer sur le long terme : pis-aller pédagogiquement discutable.

Répondant à notre question sur la gratuité des transports scolaires, le Président du CG avec un sourire gêné, a précisé qu'elle coûtait très cher au CG mais que celui-ci la maintenait jusqu'en 2014, qui sera une année de réforme des collectivités territoriales. Ce budget ne relèvera alors peut-être plus des mêmes instances.

A noter que la FSU était la seule organisation syndicale présente pour représenter les personnels. Aucun représentant de l'UNSA, du SGEN ou de FO. FO avait seulement délégué un retraité et qui n'était donc pas représentant des personnels ...

Le SNES pousse au changement.

Entre espoir et désillusion, cette première période a vu se traduire en chiffres certaines promesses électorales avec l'augmentation du nombre de professeurs des écoles et du nombre d'AED et d'AVS dans l'académie et dans notre département. Pour autant, nous sommes loin du compte pour le secondaire et les modalités du double concours de recrutement (le premier ayant eu lieu en septembre 2012 et le second ayant lieu en juin 2013) nous laissent craindre de bien mauvaises conditions d'entrée dans le métier pour tous ces futurs enseignants de collège et de lycée.

C'est pourquoi le SNES se veut toujours plus engagé auprès de chacun dans les différentes étapes de sa carrière. Et même si nous aimerions faire plus, l'énergie des militants a déjà permis cette année de faire avancer localement des dossiers qui étaient bloqués sous l'ancienne présidence. Tout d'abord, c'est l'engagement de notre syndicat qui a permis l'abrogation du décret concernant l'évaluation des enseignants par les chefs d'établissement qui avait été passé en force sous l'ancienne présidence. En outre, au niveau local, nous avons obtenu que soient rétablies les commissions paritaires d'affectation des TZR qui avaient été supprimées de façon tout à fait illégitime. Nous avons aussi obtenu du rectorat l'assurance que les enseignants ne recevront de courrier d'injonction pour enseigner

dans une autre matière que la leur : nous veillerons à ce que cette promesse se traduise dans la réalité par un respect de nos matières et de nos statuts. Nous espérons aussi que le changement de recteur permettra davantage de dialogue social. Dans tous les cas, n'hésitez pas à faire appel à votre secrétariat départemental, nous pouvons nous déplacer dans les établissements qui nous contactent, nous avons aussi déjà accompagné des collègues lors d'entrevue à la DASEN. Il est toujours bon d'avoir une vue d'ensemble et c'est ainsi que nous pouvons nous rendre compte des inégalités de traitements des uns et des autres et nous battre pour plus d'équité.

Autre bonne nouvelle de cette fin d'année 2012, la FSU a désormais un secrétaire dûment élu et reconnu par la DASEN - comme par les autres syndicats ! - au CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail-voir page 4) ce qui va nous permettre de défendre les collègues au plus proche de leurs réelles conditions de travail. Chacun pourra faire valoir ses droits auprès de cette commission par notre intermédiaire dès lors que sa hiérarchie ne lui assurera pas des conditions de travail réglementaires. Nous n'en sommes qu'aux amorces du changement, mobilisons-nous pour défendre mieux encore notre vision du métier !

Quelle loi d'orientation à venir ?

De quelle nature sera la prochaine loi d'orientation ?

Ambitieuse, efficace, qui tournera résolument le dos à ce qui s'est fait depuis plus d'une décennie ?

Ou bien, à nouveau un renoncement à une Ecole publique de qualité ?

L'heure est pour l'instant aux négociations entre le ministère et les organisations syndicales.

La FSU et le SNES pèsent de tout le poids que vous leur avez conféré par les résultats aux élections professionnelles pour que la loi à venir soit en rupture avec la précédente et apporte un signe d'espoir pour la profession.

Mais force est de constater pour l'instant, que les projets ministériels restent nettement en-deçà du projet que nous avons pour l'Education.

Le projet de loi a été repoussé devant la contestation de la FSU et devrait être connu en janvier avec son passage au parlement dans la foulée. Pour l'instant le flou est de mise au ministère ...

Le SNES estimera ce projet de loi à l'aune de ses revendications et de son projet éducatif.

Il appellera à la mobilisation si nécessaire y compris en ayant recours à la grève.

Voici quelques-uns des points qui actuellement nous inquiètent dans les projets ministériels et qui malheureusement trouvent l'approbation de l'UNSA et du SGEN.

Primarisation du collège ?

L'Ecole du Socle qui n'avait pas été reprise dans le rapport sur la refondation de l'école réapparaît maintenant. Il est question d'un rapprochement 1^{er}/2nd degré avec expérimentation des modifications des statuts des enseignants ! Ce qui conduirait ni plus ni moins au retour de la bivalence.

Aucune étude sérieuse n'indique d'ailleurs que cela permettrait une meilleure réussite au collège. Actuellement, un élève sur 5 arrive en 6^{ème} avec des difficultés.

Il a fallu toute la détermination du SNES pour obtenir un premier recul du ministre.

Et le lycée absent de la loi d'orientation ???

Pour l'instant, c'est le grand oublié du projet de loi. Alors que l'on constate depuis 3 ans les dégâts de la réforme Chatel, rien n'est prévu pour remettre à plat cette réforme !

Des COPsy, hors de l'Education Nationale ?

Comme le précédent gouvernement, le projet de loi persiste à vouloir transférer les CIO aux Régions pour l'accueil de tous les publics. Les CO-Psy se retrouveraient ainsi placés sous une double tutelle et leurs missions s'en trouveraient modifiées. Que deviendrait dès lors leur rôle auprès des élèves et des équipes éducatives ? Actuellement, le nombre insuffisant des CO-Psy ne leur permet déjà pas d'exercer leurs missions correctement. Comment cela pourrait-il s'améliorer ? D'autant que les places au concours n'augmentent pas ! Une délégation intersyndicale sera prochainement reçue au ministère.

Socle commun : non ... mais si !

Les aberrations du LPC (avec par exemple le contrôle continu au DNB) et l'usine à gaz que sont les grilles de compétences à remplir ont conduit le ministre à évoquer à son arrivée quelques changements ... Une simplification du LPC serait prévue mais rien n'est annoncé dans le projet de loi.

On risque fort de ne voir arriver aucune amélioration dans les collèges !

Changement de Recteur : vers un nouveau dialogue social ?

Mme **Sylvie Faucheux**, présidente du PRES UPGO (Université du grand ouest parisien), a été nommée rectrice de l'académie de Dijon en conseil des ministres, mercredi 17 octobre 2012. Elle remplace M. Nourrissat.

Espérons que ce changement de recteur permette un dialogue social qui apportera des avancées concrètes pour les collègues après les dégradations qu'ils ont connues ces dernières années.

Professeurs de STI : inacceptable !

Le 27 juin, une circulaire ministérielle imposait aux collègues des disciplines technologiques des lycées de formuler une demande de changement de discipline.

C'est entériner ainsi la réforme catastrophique des formations technologiques.

On passerait ainsi de 42 spécialités à 4 !

C'est comme si l'on imposait à des professeurs de lettres classiques, modernes et de langues vivantes un seul concours « Communication », si l'on créait un concours fusionnant les mathématiques, la physique, les SVT et la technologie, ou si tous les enseignants d'éco-gestion étaient regroupés.

Cette procédure n'est pas acceptée par les enseignants : **seuls 23% d'entre eux ont répondu au courrier du rectorat.**

Nous demandons que **la procédure de reconversion des profs de STI** soit suspendue avec le retrait de la circulaire.

Histoire géo :

Après des mois d'interpellation de la DGESCO et de l'Inspection Générale par le SNES, un travail a enfin eu lieu pour permettre des allègements de programme dès cette année en 1ère S et le rétablissement de cet enseignement en Terminale S.

Ces allègements ont été voté au Conseil Supérieur de l'Education du 24 octobre.

C'est une première avancée.

Rappelons que si la remise à plat de la réforme du lycée est une nécessité, le ministère serait bien inspiré de pallier les urgences induites par la réforme Chatel comme par exemple les conditions inacceptables de passation du bac en LV.

CHSCT : kesako ?

LES COMITES D'HYGIENE ET SECURITE (CHS) DEVIENNENT DES CHSCT (Comités hygiène, sécurité et conditions de travail)

Ils ont désormais compétence sur les **conditions de travail** (organisation du travail, environnement physique, aménagement des postes, durée et horaires de travail...).

On les retrouve à trois niveaux :

au niveau ministériel : le CHSCT-M .

Il établit le programme annuel de prévention des agents de l'Education Nationale et contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité de ces agents.

Au niveau académique : le CHSCT-A

Il veille à l'application de la loi en matière d'hygiène et sécurité sur l'Académie.

Il définit les priorités académiques et le plan de prévention académique.

Il analyse les modifications des conditions de travail (en terme de risques physiques comme de risques psycho sociaux) liées aux réformes (en lien avec le CT)

Il évalue les risques professionnels.

Il prévient les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents

Il enquête en cas d'accidents graves

Au niveau départemental : le CHSCT-D

Il gère en matière de sécurité tout ce qui relève des établissements du 1^{er} et du 2^d degré du département.

Il définit un programme d'action annuel (calendrier de visites, formation des membres du CHSCT)

Il statue sur les projets impliquant des changements pour les personnels en matière d'Hygiène, de sécurité et de bien-être au travail.

Il veille à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail et DUER de tous les services.

Dans chaque établissement, trois registres doivent être accessibles à tous les personnels afin de pouvoir alerter :

- **le DUER** : Document Unique d'Evaluation des Risques tenu par le chef de service
- **le RSST** : Registre de Santé et Sécurité au travail
- **le DGI** : Registre de Danger Grave et Imminent

La FSU dispose de 4 sièges sur 7 au niveau départemental et a donc obtenu le secrétariat départemental. Voici, la liste de vos représentants FSU (*la liste de tous vos représentants doit obligatoirement être affichée en salle des personnels*):

TITULAIRES
M. Eric APFFEL SECRETAIRE
M. Philippe WANTE
Mme Claudine HOSTEIN SECRETAIRE SUPPLEANTE
M. Patrice PICARD
SUPPLEANTS
Mme Elise HOCQUET
Mme Mathilde PEDROT
M. Benoit CHAISY
Mme Ginette BRET